
Une politique pour les bibliothèques*

par

Lionel Jospin

Ministre d'Etat, Ministre de l'Education nationale, de la Jeunesse et des Sports

Monsieur le président,
Mesdames, Messieurs,

J'aimerais tout d'abord vous remercier, Monsieur le président, d'avoir une nouvelle fois choisi notre pays pour accueillir votre cinquante-cinquième congrès. Le choix de Paris, en cette année où nous commémorons 1789 ; en cette année, également, où des initiatives importantes ont été prises en faveur des bibliothèques par le président de la République, par le ministre de la Culture, Jack Lang, et par moi-même à l'Education nationale, constitue une marque de sympathie à laquelle nous sommes particulièrement sensibles. J'aimerais ensuite remercier le président du Comité d'organisation, Monsieur René Rémond, ainsi que le vice-président, Monsieur Marc Chauveinc, à qui la réussite de ce congrès doit beaucoup.

L'importance de votre Fédération, votre rôle essentiel pour la coopération internationale, la qualité constante de vos recherches font de chacun de vos congrès un événement important. Les deux mille intervenants, représentant plus de cent pays, qui ont participé à ces journées en ont donné, une fois de plus, la preuve.

Services personnalisés

« *Bibliothèques et économie* », le thème que vous aviez retenu cette année est particulièrement opportun. Des contraintes économiques de plus en plus lourdes pèsent en effet sur les bibliothèques et mettent au premier plan les

problèmes de gestion. Parallèlement, l'informatique et la télématique offrent des possibilités totalement nouvelles et font évoluer les fonctions traditionnelles de la bibliothèque. Dès lors que la bibliothèque n'est plus seulement un lieu de conservation du savoir où l'on vient puiser, mais développe des services personnalisés, une approche économique devient nécessaire. La gestion de l'information scientifique, sa diffusion, la conservation et la promotion du patrimoine sont des domaines qui vont connaître de profondes évolutions. Je ne développerai pas plus longuement des sujets qui ont déjà fait l'objet, tout au long de cette semaine, de nombreuses et savantes interventions. Mon propos sera moins spécialisé, mais rejoindra cependant votre thème de réflexion : quelle doit être la place des bibliothèques dans le développement de notre pays et quelle est la politique du ministère de l'Education nationale dans ce domaine ?

Le rôle de l'Education nationale dans le développement de notre réseau de bibliothèques est ancien. Il a été considérable. C'est en effet au ministère de l'Education nationale qu'est revenue, au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, la responsabilité de doter notre pays d'un réseau de bibliothèques tant dans le secteur des bibliothèques publiques que dans le secteur éducatif. Un chiffre significatif : 80 % des actuelles bibliothèques universitaires ont été construites entre 1955 et 1975.

L'Education nationale n'assume plus seule aujourd'hui la responsabilité du secteur : le ministère de la Culture y joue un rôle important. L'action du ministère de la Culture a permis, en sept ans, de combler notre retard dans le domaine des bibliothèques publiques : le nombre de bibliothèques municipales a été multiplié par deux et le territoire national est désormais couvert, dans sa totalité, par un réseau de bibliothèques départementales.

* Allocution de Monsieur Lionel Jospin, ministre d'Etat, ministre de l'Education nationale, de la Jeunesse et des Sports, prononcée lors de la clôture du 55^e Congrès de la Fédération internationale des associations de bibliothécaires et des bibliothèques, le 25 août 1989.

L'effort de construction, entrepris par l'Éducation nationale de 1955 à 1975, correspondait à un état et à une phase de l'évolution de notre système éducatif, désormais dépassés. Le président de la République a donné la primauté au développement de l'éducation. Le gouvernement a commencé à concrétiser cette priorité. Des efforts financiers importants ont été engagés et j'ai élaboré une loi d'orientation pour l'éducation, qui vient d'être votée par le Parlement au mois de juin dernier. Cette loi fixe des objectifs ambitieux pour les dix années qui viennent : donner à tous les jeunes une formation reconnue, permettre à 80 % d'une classe d'âge de parvenir au niveau du baccalauréat, doubler le nombre de nos étudiants, augmenter notre compétitivité scientifique... C'est dans ce contexte global que s'inscrit la politique que j'entends conduire en faveur des bibliothèques.

Rapprocher la bibliothèque de ses utilisateurs

Je parle de politique parce qu'il ne s'agit pas seulement, selon moi, de construire des mètres carrés. Nous devons le faire. Il est urgent de rattraper nos retards. Nous devons améliorer et développer notre réseau, en particulier universitaire, pour faire face à la croissance très forte du nombre des étudiants. Mais nous devons faire ce qui, jusqu'à présent, a manqué à l'action du ministère de l'Éducation nationale : faire un effort de conception et de réflexion pour donner un véritable rôle au centre de documentation, ou à la bibliothèque, au sein de la pédagogie : promouvoir un enseignement qui apprenne les méthodes de travail individuel : prendre en compte les problèmes de personnels, imaginer une politique documentaire européenne et internationale... Ce sont tous ces éléments qui forment ce que j'appelle une politique globale en faveur des bibliothèques. Au centre de cette politique : la volonté de rapprocher les bibliothèques de leurs utilisateurs, qu'ils soient écoliers, lycéens, étudiants ou chercheurs confirmés.

Tous les niveaux de notre système éducatif sont concernés. Le travail personnel, le goût de la recherche et de la lecture ne s'apprennent pas en arrivant à l'université, mais dès l'école primaire, le collège et le lycée. Le développement des bibliothèques est pour moi indissociable d'une politique en faveur de la lecture et du livre. Là, l'Éducation nationale a un rôle déterminant à jouer.

Devant les constatations alarmantes concernant la maîtrise de la lecture et de l'écriture, j'ai décidé le lancement d'un plan en faveur des savoirs fondamentaux que sont la lecture, l'écriture et les mathématiques. Cette action permettra d'évaluer le niveau de tous les enfants entrant en cours moyen deuxième année et en sixième (soit 1 800 000 enfants), puis d'offrir immédiatement des remises à niveau à ceux qui auront des difficultés. Mais cela n'est pas suffisant. En quittant l'école, les enfants quittent souvent, par la même occasion, l'univers de l'écrit pour celui de la télévision. Selon leur milieu, leur lieu de résidence, ils n'ont pas tous la même facilité d'accès à la presse et aux livres. Permettre à tous les enfants d'avoir un contact familier avec les livres et les publications diverses est l'autre objectif fondamental de cette action en faveur de la lecture. Les solutions à ce problème ne peuvent être que multiples, variées et donc locales. C'est pourquoi nous incitons les écoles à s'associer avec les collectivités locales et les associations périscolaires.

J'ai également décidé de doter chaque collège et chaque lycée d'un centre de documentation et d'information (CDI). Un plan de rattrapage en quatre ans est prévu. Le centre de documentation doit retrouver toute sa place au cœur de la vie de l'établissement. Il doit, pour cela, bénéficier de personnels disposant d'une bonne formation et d'un statut conforme à leurs responsabilités. C'est chose faite, grâce à la création d'un CAPES de documentaliste. Le centre de documentation et d'information est un lieu d'apprentissage essentiel. C'est là en effet que les jeunes doivent apprendre concrètement les méthodes de recherche, de consultation de fichiers, les techniques de documentation personnelle, toutes choses auxquelles notre enseignement n'a accordé jusqu'à présent que trop peu de place, alors qu'elles conditionnent, en grande partie, la réussite d'une scolarité et, plus tard, une véritable utilisation par les jeunes des bibliothèques.

Une politique contractuelle

Mais c'est sans doute dans l'enseignement supérieur que la bibliothèque revêt toute sa signification. Lieu de création et de diffusion du savoir, l'enseignement supérieur privilégie le travail personnel et la recherche. Sans information scientifique, la recherche serait vaine et le savoir ne serait plus, pour reprendre la formule de Jacques Michel, dans son allocution

inaugurale**. Là encore, mon action en faveur des bibliothèques prend place à l'intérieur d'une politique universitaire plus vaste.

A la base de cette politique universitaire : la volonté d'appuyer le développement de notre enseignement supérieur sur une décentralisation des responsabilités. Les crédits de financement des universités seront globalisés et feront l'objet d'un contrat pluriannuel passé avec l'Etat. Ce contrat portera sur l'ensemble des activités de l'établissement et comprendra, par conséquent, sa politique documentaire. En faisant ainsi des bibliothèques un élément à part entière de la stratégie de développement des universités, mon intention est de les intégrer totalement à la vie scientifique et quotidienne des établissements.

Je ne vous apprendrai pas que les bibliothèques ne tirent leur sens que de leur capacité à satisfaire les besoins des lecteurs qu'elles accueillent. Je ne vous surprendrai pas non plus en vous disant que ces institutions tendent parfois à l'oublier et à devenir à elles-mêmes leur propre justification. Un peu comme l'étrange bibliothèque imaginée par Umberto Eco, dans son roman *Le Nom de la Rose*, lieu clos voué à la perpétuation du secret et du pouvoir. J'ai la conviction que bibliothèques et établissements d'enseignement supérieur forment un tout. Le mode de fonctionnement et les choix fondamentaux des bibliothèques doivent être guidés par les priorités pédagogiques et les orientations de recherche définies par les établissements d'enseignement supérieur eux-mêmes.

J'ai évoqué, au début de mon intervention, le travail d'équipement entrepris au lendemain de la guerre. Il fallait alors une tutelle administrative centralisée et autonome pour organiser cet effort. Mais ce type d'organisation est fort peu adapté à la démarche décentralisatrice que nous avons adoptée. C'est pourquoi j'ai décidé que le suivi de la politique générale des bibliothèques de l'enseignement supérieur sera donc placé sous la tutelle de la nouvelle Direction de la programmation et du développement universitaire (DPDU). C'est elle qui est

désormais chargée de mettre en œuvre la politique contractuelle. J'ai donné des instructions pour qu'elle veille particulièrement à ce que les bibliothèques soient classées parmi les investissements prioritaires.

Donner plus de place à l'initiative locale, ne signifie pas que l'Etat renonce à ses responsabilités. Les modalités de gestion des établissements sont assouplies, mais c'est à l'Etat qu'il incombe de donner aux bibliothèques universitaires les moyens dont elles ont besoin pour se développer. C'est là une de mes préoccupations essentielles. Dès le mois de juin 1988, j'ai pris des mesures exceptionnelles pour accroître les acquisitions et accélérer la modernisation de nos bibliothèques universitaires. La subvention de l'Etat a été augmentée de 50 %. Une augmentation de même importance devrait figurer au budget de 1990. Les crédits pour les bibliothèques universitaires auront donc doublé en deux ans ! De même, après des années de gel des postes, un nombre important de créations d'emplois sont prévues pour 1990.

Trois priorités

Avant de mettre en œuvre cette politique d'ensemble, il me paraissait important de disposer d'un état des lieux complet et d'une réflexion approfondie sur l'évolution des bibliothèques universitaires. C'est la mission que j'ai confiée à une Commission présidée par le professeur André Miquel. Les conclusions de ce rapport ont été rendues publiques dès le début de cette année et constituent désormais une référence pour l'action que j'ai l'intention de mener à la tête du ministère de l'Education nationale.

Parmi les nombreuses propositions contenues dans ce rapport, j'ai retenu trois priorités.

La première réside dans la nécessité de développer l'accueil. Qu'est-ce que cela signifie ? Concrètement, cela veut dire rénover les locaux existants, mettre en place une signalétique moderne et efficace et, chaque fois que cela sera nécessaire, construire de nouveaux bâtiments. Sans attendre, de nombreuses opérations ont été engagées. C'est déjà le cas dans une dizaine d'universités.

Mais accueillir n'est pas seulement une affaire de locaux, accueillir, c'est également répondre aux besoins des lecteurs et des chercheurs. Il faut bien sûr améliorer les services rendus aux usagers et, en particulier, offrir au public des horaires d'ouverture plus souples. Enfin, privilégier l'accueil c'est faire de la bibliothèque le

** Voir, dans ce même numéro, p. 500-506.

cœur scientifique de l'université. Combien de bibliothèques reléguées à la périphérie des universités ? Combien d'installations précaires ajoutées après coup ? L'architecture en dit long sur nos habitudes de pensée. Pour renverser cette hiérarchie implicite dont l'architecture n'est que le symptôme, il faut prévoir, dans les cahiers des charges des nouvelles constructions, la bibliothèque en même temps que les autres bâtiments.

La deuxième priorité que j'ai retenue consiste dans le développement de nos collections. L'objectif à atteindre ? Que nos étudiants, nos enseignants et nos chercheurs aient accès, dans toutes les disciplines, à l'information la plus complète possible et à la totalité des documents dont ils ont besoin. Que nos bibliothèques universitaires soient dotées correctement des personnels nécessaires à leur fonctionnement et à leur développement. Les techniques de conservation et de préservation, les méthodes de gestion de l'information, de diffusion de la documentation, ont évolué depuis vingt ans.

Le métier de bibliothécaire requiert aujourd'hui la maîtrise de connaissances de plus en plus diversifiées et spécialisées. J'ai conscience de la nécessité de reconnaître, en France aussi, cette évolution du niveau de qualification des personnels des bibliothèques dont je tiens à reconnaître ici la compétence et le dévouement. J'ai donc donné des instructions pour que soit engagée une revalorisation des statuts avec son indispensable corollaire : une réévaluation de leur formation.

La troisième de nos priorités est de favoriser la coopération au plan national et international. Nos efforts doivent d'abord porter sur une amélioration de la coopération nationale. Grâce au travail remarquable accompli, ces dernières années, par le Service et la Direction des bibliothèques, nous disposons d'un réseau national de coopération pour les acquisitions d'ouvrages destinés à la recherche : les centres d'acquisition et de diffusion pour l'information scientifique et technique (CADIST). Depuis 1983, les lecteurs peuvent interroger le catalogue national regroupant tous les périodiques (soit 190 000 revues). Il sera bientôt accessible par Minitel. La réussite de ce catalogue collectif national des périodiques a suscité un autre projet plus ambitieux : celui d'un catalogue collectif des ouvrages. Avec ce formidable instrument, chaque bibliothèque universitaire pourra devenir un centre de prêts et d'échanges de dimension nationale, à la disposition des chercheurs.

Ces outils ne prennent toute leur valeur que lorsqu'ils sont conçus dans la perspective

d'échanges très larges. Je pense bien sûr à la coopération que nous avons engagée avec l'ensemble du réseau des bibliothèques, en particulier avec la Bibliothèque nationale et la future Bibliothèque de France dont nous seront, bien entendu, le partenaire. Je pense surtout à la coopération internationale.

Au sein d'une Europe de la libre circulation des étudiants, des enseignants et des équipes de recherche, tous les centres universitaires européens devraient être reliés entre eux par des réseaux de ce type. A l'heure où, dans toutes les disciplines, la recherche est de plus en plus mondiale, les catalogues internationaux permettraient des progrès considérables. L'idée paraît simple, mais elle se heurte en fait à la disparité des normes utilisées. La Fédération internationale des associations de bibliothécaires a beaucoup œuvré pour cette indispensable harmonisation de nos méthodes de travail. Les associations professionnelles ont un rôle très important à jouer dans ce domaine et je souhaite, pour ma part, que les bibliothécaires français participent pleinement à cette volonté d'ouverture internationale qui vous anime depuis longtemps.

La coopération internationale n'est pas seulement affaire de réseaux et de normalisation, elle est aussi un échange constant d'idées, d'expériences et de méthodes. Dans de nombreux domaines, des bibliothèques étrangères ont ouvert la voie à l'innovation. Je pense aux progrès accomplis dans l'évaluation des politiques d'acquisition, à l'informatisation des réseaux, où les bibliothèques anglo-saxonnes ont joué un rôle de référence pour de nombreux pays européens. C'est dire toute l'importance d'organismes de coopération et de recherche comme le vôtre. Dans le domaine de la recherche, on parle, depuis longtemps, de « communauté scientifique internationale » ; les bibliothécaires doivent également en constituer une. C'est dans ce sens que va l'initiative française d'une conférence des bibliothèques nationales du monde entier en janvier 1990.

Le Conseil supérieur des bibliothèques

La coopération internationale signifie également la solidarité internationale. Dans de nombreux pays du Sud, le poids économique d'une politique d'acquisition devient insupportable. L'aide aux acquisitions, les transferts de technologie, dans le domaine documentaire, sont pour moi des axes importants de la coopération scientifique et culturelle internationale.

Pour nous aider à mieux maîtriser cette politique documentaire nationale, j'ai proposé, sur la recommandation de la Commission dirigée par le professeur Miquel et en plein accord avec le ministre de la Culture, la création d'un Conseil supérieur des bibliothèques. Ce conseil, indépendant du gouvernement et de l'administration, aura un rôle d'orientation, de suivi et d'évaluation des actions entreprises. Il nous a paru tout naturel, à Jack Lang et à moi-même, que la présidence en soit confiée au professeur Miquel.

Il s'agit là d'une première dans notre pays. Cette mesure donne tout son sens à la politique que je viens de définir devant vous. Pour la première fois, les bibliothèques ne relèvent plus uniquement d'une tutelle administrative. Il faut bien sûr gérer, et j'ajouterai gérer de mieux en mieux, mais il faut aussi reconnaître, au cœur de notre dispositif de recherche, au cœur de notre système éducatif et, plus largement, au cœur de l'avenir social et culturel de notre pays, le rôle des bibliothèques. Il nous faut innover, formuler des projets originaux. Le Conseil supérieur des bibliothèques sera cet indispensable pôle de réflexion. Il sera enfin ce lieu d'écoute et d'analyse des besoins des utilisateurs dont nous avons aujourd'hui besoin. Sa fonction d'aide et de conseil pour une bonne coordination sera d'autant plus importante au moment où s'ouvre le grand chantier de la Bibliothèque de France.

Voulue par le président de la République pour permettre aussi bien aux étudiants, aux ensei-

gnants, aux chercheurs et à tous les lecteurs de « *prendre possession du savoir* », la Bibliothèque de France permettra à notre pays de se doter d'un instrument national à la hauteur des nécessités actuelles de la conservation et de la communication des imprimés et des supports les plus récents de la connaissance. Conçue comme le cœur d'un réseau national et si possible international, elle dressera les magnifiques bâtiments créés par Dominique Perrault au cœur d'un quartier qui jouxte de grands ensembles universitaires. L'effort particulièrement important qu'elle représente ne pourra qu'être conjugué avec le développement de notre politique des bibliothèques universitaires, qui, je le rappelle, apporteront toute leur compétence et leur coopération à la mise en place des connexions indispensables au bon fonctionnement du réseau.

Ce qui est en jeu, dans cette politique, c'est, bien sûr, la formation et l'avenir de notre jeunesse, mais c'est aussi les valeurs de notre démocratie. Derrière l'idée de bibliothèque scolaire, universitaire ou publique, il y a l'ambition républicaine d'une société d'hommes et de femmes égaux devant le savoir et la culture. Cette ambition n'a rien perdu de sa force et de son actualité. Bien au contraire. La demande de culture partout s'accroît, les exigences de publics de plus en plus variés se sont multipliées, la technologie ouvre la voie à des bibliothèques plus vivantes et mieux adaptées aux besoins de tous. C'est ce que nous a rappelé ce cinquante-cinquième congrès de la Fédération internationale des associations de bibliothécaires, qui était aussi, en un sens, le congrès du bicentenaire de la Déclaration des droits de l'homme. Vous-mêmes, Monsieur le président, n'avez pas manqué de souligner dans votre intervention inaugurale ce que la lecture et les lieux de lecture pourraient apporter à la réalisation des idéaux révolutionnaires de liberté, d'égalité et de fraternité. De ce constat, de vos analyses, de vos propositions, mais aussi de votre enthousiasme à faire vivre un des patrimoines de l'humanité, je tiens à vous remercier.